

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 30 juin 2016**

Le trente juin deux mille seize à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : BRUNO Pascale, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine; FRARE Francis ; MOST Gérard ; RAMUNDI Robert ; GIRARD Francis ; NICOLOSI Nathalie ; PLAISANT Charles ; GOLLING Karine et BIHR Camille

Excusée :

VOGT Clémence

Ont donné procuration :

SCHMUCK Corinne à KOEGLER Sabine
FAIVRE Jean-Michel à DUSSOURD Francis
NISSLÉ Mickaël à SCHIRCK Damien
HORN Patricia à RAMUNDI Robert

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à l'Assemblée et à la Presse.

Communications du Maire

- **Dimanche 3 juillet** : Assemblée Générale NBR (CS)
- **Du 4 au 31 juillet** : Animations d'été
- **Mercredi 13 juillet** : 19h : Cérémonie au Monument aux Morts – Défilé vers la salle des sports – Bal public (CS) – 24h : feu d'artifice.
- **Lundi 15 août** : Assomption Pèlerinage Notre Dame du Chêne 10 h
- **Mardi 16 août** : Reprise entraînement Basket NBR (CS)
- **Mardi 16 août** : Reprise entraînement Basket BCR (CS)
- **Du 22 au 26 août** : Stage Basket NBR (CS)
- **Jeudi 25 août** : Reprise entraînement Volley (CS)
- **Dimanche 28 août** : Excursion des Arboriculteurs
- **Mardi 6 septembre** : Don du sang (MA)
- **Mardi 6 septembre** : Reprise Fanfare (MA)
- **Jeudi 8 septembre** : Pèlerinage Notre Dame du Chêne 10 h.
- **Week-end du 10 et 11 septembre** : Excursion les Amis de Talloires
- **Week-end du 10 et 11 septembre** : Tournoi Senior NBR (CS)
- **Lundi 12 septembre** : Reprise Badminton (CS)
- **Mardi 13 septembre** : Reprise tennis de table (CS)
- **Les 13 – 15 – 17 septembre** : Reprise Gym (CS)
- **Jeudi 15 septembre** : Conseil Municipal (M)

(CS)Complexe Sportif « Edmond VOGT » ;(F) Foyer St Nicolas à Ruelisheim ;(M) Mairie ;(MA) Maison des Associations

Remerciements adressés aux membres du Conseil Municipal par :

- ▣ **La famille de Monsieur Gérard MOST**, pour les marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de sa maman ;
- ▣ **Monsieur Lorenzo STANCA**, pour le soutien de la commune lors de la fête des voisins du quartier Ste Barbe ;
- ▣ **Monsieur Christophe BLANK**, président de l'ASTRW, pour le soutien de la commune lors de l'Assemblée Générale de l'ASTRW du 4 juin 2016 ;
- ▣ Union nationale des combattants pour la subvention allouée ;
- ▣ Président du Volley pour le soutien de la commune ;
- ▣ Le club Pass'temps pour la subvention allouée.

Une minute de silence est observée pour le décès de Madame MOST née BURKHART Germaine, maman de Monsieur Gérard MOST, décédée le 5 mai 2016.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2016,
2. Refinancement d'emprunt,
3. Projet de restructuration et accessibilité de la Mairie ; choix du maître d'œuvre,
4. Acquisition de terrain,
5. Proposition de financement,
6. Approbation de la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols,
7. Marché de service transport scolaire : attribution du marché,
8. Tirage au sort du jury d'assises,
9. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
10. Interventions des délégués communautaires.
11. Divers

POINT 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2016

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016 en redonnant lecture des points de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Refinancement d'emprunt.

Un prêt souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Wittenheim – Ruelisheim, est remboursable au 30 septembre prochain moyennant un préavis de 30 jours.

Il s'agit du prêt suivant :

Crédit Mutuel
n° 10278 03010 00035910904
Date d'ouverture : 29/10/2007
Crédit accordé : 1 185 245 €
Taux actuel : 3,00%
Capital restant dû au 30/09/2016 : 773 346,61 €
Intérêts courus : 5 800,10 €
Assurance courue : ./.
Frais et commission : ./.
Provision/terme : ./.
Intérêts courus : ./.
Indemnités : 11 600,19 €
Total : 790 746,90 €

Une nouvelle consultation pour le refinancement de cette dette a été faite auprès de trois établissements bancaires, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Les offres ont été demandées sur la base d'un emprunt à taux fixe, d'un montant de 790 746,90€ remboursable par annuités constantes ou capital constant, et d'une durée de 11 ans.

Seule la Caisse d'Epargne d'Alsace a déposé une offre répondant intégralement à notre demande.

Les conditions proposées sont les suivantes :

Montant du Prêt :	790 746,90 €
Taux d'intérêts fixe :	1.08 %
Durée :	11 ans
Echéances trimestrielles constantes :	19 084,38 €
Déblocage des fonds :	30/09/2016 au plus tard
Frais – commission :	800 €
Remboursement anticipé :	possible à chaque échéance avec un préavis de 3 mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner** son accord pour le réaménagement partiel de la dette aux conditions précitées,
- **De rembourser** avec anticipation la totalité du capital restant dû au 30 septembre 2016 du prêt de la Caisse de Crédit Mutuel de Wittenheim Ruelisheim, soit 790 746,90 €, **d'autoriser** Monsieur le Maire à notifier le préavis de remboursement et à signer l'avenant à intervenir,
- **D'accepter** l'offre de refinancement de la Caisse d'Epargne d'un montant de 790 746,90 € et d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le contrat de prêt à intervenir.

20h15 arrivée de madame Bruno

Point général sur notre action depuis 2,5 ans.

Monsieur le Maire souhaite faire un récapitulatif des actions menées depuis le début du mandat du Conseil et souligne :

« La base c'est nos projets. »

Nos projets nous le savions, ne pouvaient se faire sans une volonté forte de notre Conseil Municipal, en cherchant les fonds nécessaires pour le financement et c'est à partir de ce projet de lotissement de la rue du 1^{er} mai, la création de notre Association Foncière Urbaine Libre et la vente de 14 lots viabilisés représentant 1,2 Ha (13 pavillons et 1 résidence de 12 logements) que nous arriverons à réaliser l'ensemble.

Recettes escomptées : 2 000 000 € hors subventions

Dépenses : restructuration de la Mairie :	900 000 €
Place du Village :	450 000 €
Marge :	<u>150 000 €</u>
Dépenses. Total :	1 500 000 €

Tout ceci sans les différentes subventions du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat et de nos parlementaires.

Il nous restera donc environ 500 000 € pour la sécurité de nos entrées de ville, le tout financé sur fonds propre sans emprunt supplémentaire.

Mais ce qu'il faudra surveiller de près, c'est notre budget de fonctionnement avec une baisse attendue de notre DGF en 2016 de 37 000€, et en 2017 et 2018, une diminution étalée sur 2 ans d'après l'annonce du Président de la République.

Pas question de vendre du Patrimoine pour équilibrer notre budget. Seule la fiscalité et une nouvelle réduction de nos charges de fonctionnement (avec des marges de manœuvre limitée) sont envisageables pour cela.

Notre devoir :

C'est aussi la prise en compte de notre quotidien, nos acquis du passé, de l'héritage si on peut dire, mais c'est notre devoir de le prendre en compte, de l'entretenir et surtout de le rénover.

Je pense à l'ensemble des postes de travail que l'on a revu, de tout le personnel afin de rationaliser le travail de chacun sur tous les postes du personnel de nettoyage, pour éviter les déplacements inutiles.

La mise en place des fiches de poste de tout le personnel pour nous permettre de faire l'évaluation obligatoire des agents et de pouvoir faire une juste attribution du régime indemnitaire.

Nos réalisations :

- ▣ Revu notre politique jeunesse avec Pascale BRUNO et Paulette MONGIN, par la mise en place d'une convention avec les copains d'abord (ces quelques réunions avec BOLLWILLER pour notre retrait et avec les communes voisines pour notre choix)
- ▣ Revu toute notre politique d'aide à la personne avec Paulette MONGIN (CCAS, Banque Alimentaire) : c'est un travail sensible, de discrétion, un travail de longue haleine et un peu dans l'ombre.
- ▣ Revu notre politique de communication avec Damien SCHIRCK (Ruel Info) etc. ...et la création de l'ASCL, en relation avec les associations et une juste répartition des subventions
- ▣ Revu nos financements avec la remise à plat de tous nos emprunts à des taux d'actualité :
 - 0,87 % emprunt ZEISSER,
 - 1,40 % rue St Georges
 - 1,08 % emprunt Maison des AssociationsGain de 100 000 € sur 11 ans – 9000 € par an
- ▣ Réalisé toutes nos études :
 - Mairie
 - Place du village
 - Sécurité de traversée du village,
 - PAVE
- ▣ Transformé notre POS en PLU (26 réunions et 2 réunions publiques)
- ▣ Réalisé des travaux de confort:
 - Auberge du Chêne : Sanitaire, carrelage cuisine, salle de bain dans l'appartement)
 - Complexe sportif : Tennis, chaudière, accessibilité sanitaire vestiaire
 - Ecole maternelle : sanitaire complet en juillet
 - Ecole élémentaire : peinture extérieure en 3 tranches : 1^{ère} tranche en septembre
- ▣ Revu notre politique d'urbanisation
 - Suivi 2^{ème} tranche DORFMATTEN– AFUL Hinterfeld (rapprochement avec les propriétaires et un an de négociation)
 - Suivi de l'implantation d'un ImPro des Papillons blancs avec modification du POS – enquête publique.
- ▣ Réalisé de grands chantiers avec Jean-Michel FAIVRE
 - Rue Principale (hier)
 - Rue St-Georges (aujourd'hui)
 - Mairie (demain)
 - Place du Village (après-demain)
 - Sécurité des entrées du Village : en fin de mandat

Ce n'est pas rien, c'est énorme en 2 ans et je voudrai autour de cette table vous remercier, ainsi que les services administratifs et techniques pour votre aide, vos conseils et votre engagement.

Si nous arrivons au bout de l'ensemble de ces projets en fin de mandat, je crois que l'on aura réussi un mandat très constructif.

Je voudrais aussi vous dire que le conseil municipal dans son ensemble n'est pas engagé au même niveau, et je peux comprendre que certains peuvent parfois se sentir peu écouté ou absents des décisions. Pour moi, il n'en est rien ; faites nous signe pour vous faire participer au mieux, ou s'expliquer plus largement sur un sujet précis. On peut aussi vous déléguer des missions ou des participations ponctuelles (à titre d'exemple : Gérard MOST pour l'auberge par exemple et les relations de quartiers ; Mickaël NISSLE, étude et travaux ; Robert RAMUNDI pour le conseil technique et choix de matériel).

Après le choix de l'architecte, le projet de restructuration de la Mairie et la Commission travaux devra jouer son rôle à fond.

Je vous invite à y participer activement comme lors de notre visite de la Mairie de BURNHAUPT-LE-HAUT.

Maurice VOGEL fait remarquer qu'il faudrait prévoir une rencontre citoyenne sur un bilan de mi-mandat.

Cela sera réaliser en 2018 pour éviter l'amalgame avec la transformation du POS en PLU.

Monsieur MOST souligne la masse du travail à effectuer et dont il n'avait pas idée avant d'être conseiller

POINT 3 : Projet de restructuration et accessibilité de la Mairie : choix du maître d'œuvre

Une consultation a été lancée pour le projet de restructuration et accessibilité de la Mairie, projet estimé à 750 000 HT par les services de l'ADAUHR.

Monsieur le Maire commente le tableau d'analyse des offres projeté en séance.

Pour le 1^{er} tour douze candidatures ont été reçues dans les délais requis. Lors de la réunion d'examen des candidatures du 11 mai 2016 à 16 heures, et en reprenant les différentes notations, on obtient le classement suivant:

Commune de RUELISHEIM										
Projet de restructuration et d'accessibilité de la mairie										
Réunion de sélection des candidatures du 11 mai 2016										
Tableau de notation et de classement des candidatures										
N°	Architecte mandataire	Conformité du dossier (Pièces - partenariat)	Références de l'équipe (note /10)	x 0,40	Moyens humains et matériels (/10)	x 0,30	Compétences du groupement (/10)	x 0,30	Note finale / 10	Classement - Observations
1	FFW- FROELIGER	oui	5.00	2	8.00	2.4	5.00	1.5	5.90	11e
2	LEGROS-COIFFIER	oui	8.00	3.2	8.00	2.4	7.00	2.1	7.70	4e
3	SD MULLER	oui	9.00	3.6	8.00	2.4	8.00	2.4	8.40	2e
4	MPOULET	oui	7.00	2.8	7.00	2.1	8.00	2.4	7.30	8e ex-aequo
5	KOESSLER	oui	9.00	3.6	9.00	2.7	8.00	2.4	8.70	1er
6	ATELIER G 5	oui	7.00	2.8	8.00	2.4	7.00	2.1	7.30	8e ex-aequo
7	DECHRISTE	oui	9.00	3.6	8.00	2.4	7.00	2.1	8.10	3e
8	AACG - GUINOT	Non								non classé (pas d'économiste)
9	BADER	oui	7.00	2.8	8.00	2.4	8.00	2.4	7.60	5e
10	MASSOCIES	oui	8.00	3.2	7.00	2.1	7.00	2.1	7.40	6e ex-aequo
11	BLEU CUBE	oui	8.00	3.2	7.00	2.1	7.00	2.1	7.40	6e ex-aequo
12	DI NISI	oui	8.00	3.2	7.00	2.1	6.50	1.95	7.25	10e

3 candidats ont été sélectionnés et admis à présenter une offre selon les termes du règlement de la consultation.

1. J. KOESSLER Architecture 8,70/10
2. SD MULLER Architecture 8,40/10
3. N. DECHRISTE Architecte 8,10/10

Une visite du site a été organisée le 18 mai à 14 heures pour les 3 concurrents

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 mai 17h00

Pour le 2^{ème} tour, les critères de sélection (art. 6.2.2. du règlement) sont les suivants :

- Méthodologie proposée : pondération 0,50 %
- Proposition d'honoraires et de taux de tolérance : pondération 0,30 %
- Proposition de planning d'études et de chantier : pondération 0,20 %.

Une réunion d'audition des trois premiers candidats a eu lieu le 1^{er} juin 2016.

En reprenant les différentes notations, suite à la négociation et suite à la réunion de la commission du 23 juin 2016 18h30, on obtient le classement suivant

1. SD MULLER Architecture 8,75/10
2. J. KOESSLER Architecture 8,50/10
3. N. DECHRISTE Architecte 8,30/10

Le Conseil Municipal, après débat,

- ▣ **Valide** la proposition de Monsieur le Maire et de la Commission,
- ▣ **Décide** d'attribuer la mission à l'entreprise SD MULLER Architecture et son groupement pour un montant de 110 750 €
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.

POINT 4 : Acquisition de terrain.

Suite au décès de M. Joseph ZEISSER, le 21 novembre 2015, le bien immobilier, terrain avec maison et 2 dépendances, sis au 22, rue principale à Ruelisheim et cadastré section 01 parcelle 52 de 8,98 ares (périmètre de la Mairie, de l'école maternelle et de la Maison des Associations) est à vendre.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'assemblée s'était prononcée sur l'opportunité de cette acquisition à savoir :

- ▣ Réserve foncière reliant le parking de la Mairie à la maison des associations, à l'école et au foyer saint Nicolas.
- ▣ Réserve foncière permettant de maîtriser les abords de la Mairie pour un éventuel agrandissement de parking ou bâtiment

Et proposait une acquisition au prix de 150 000 €

Suite à la séance et à une dernière rencontre avec Monsieur le Maire, les héritiers ont transmis à la Commune leur dernière proposition : 158 000 €

Le Conseil Municipal ;

- ▣ Considérant que cette acquisition est une réelle opportunité par son emplacement stratégique,
- ▣ Considérant que la Commune est en capacité de supporter le coût d'un emprunt supplémentaire,
- ▣ Vu l'avis du service des Domaines en date du 08 avril 2016,
- ▣ **Propose** de faire l'acquisition de ladite propriété au prix de 158 000 euros,
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser les tractations nécessaires à l'acquisition du bien et à signer toute pièce y afférent.

POINT 5 : Proposition de financement.

Le Maire propose au conseil Municipal de souscrire un emprunt de 150 000 euros pour l'acquisition de la propriété ZEISSER.

Plusieurs propositions de financement nous sont parvenues :

	Taux	durée	Frais	Montant échéance	Coût du crédit
Crédit mutuel	0,87 %	8 ans	./.	4 857,61 € trimestriel	5 443,55 €
Caisse d'épargne	1,09% Fixe	8 ans	150 €	4 901,22 € trimestriel	6 839,00 €
Crédit agricole	1,29% Fixe	8 ans	300 €	4 940,48 € trimestriel	8 095,46 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ▣ **Décide** de retenir l'offre de financement du Crédit Mutuel aux conditions susmentionnées,
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

POINT 6 : Approbation de la modification n° 3 du Plan d'occupation des Sols.

Monsieur le Maire rappelle : L'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols s'est déroulée du mercredi 11 Mai au vendredi 10 Juin 2016 pendant 31 jours consécutifs. Les permanences ont été fixées comme suit :

- Le jeudi 12 Mai de 9 h à 11 h,
- Le vendredi 27 Mai de 14 h à 16 h,
- Le vendredi 10 Juin de 14 h à 16 h.

Le projet de modification impliquait 2 types de modification :

1. **La modification du zonage** porte sur l'insertion dans la zone UD d'une partie de la zone NAc3ouverte à l'urbanisation lors de la modification du POS en 2008.
Cette modification a pour but de créer un secteur UD c « site d'équipement collectif à vocation sociale » afin de permettre le regroupement des établissements spécialisés de BOLLWILLER et MULHOUSE à proximité du foyer d'hébergement pour personnes handicapées de la rue du Général de Gaulle.
2. **La modification de certains articles du règlement de la zone UC et UD** notamment pour ce qui concerne la hauteur des constructions, l'implantation des constructions sur limites séparatives jusqu'au domaine public, et la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) pour la zone UDC nouvellement créée.

Composition du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête qui a été établi par OTE Ingénierie se composait d'une notice de présentation, d'un extrait de plan de zonage et d'un extrait du règlement.

A ma demande le dossier soumis à enquête a été complété par la Mairie.

De ce fait le dossier soumis à enquête est composé comme suit :

- 1- Arrêté du Maire prescrivant l'enquête,
- 2- Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant le commissaire enquêteur
- 3- Dossier d'enquête publique composé des pièces énumérées ci-avant ;
- 4- Lettre de notification du dossier aux Personnes Publiques Associées (PPA),
- 5- Avis émis par les PPA,
- 6- Registre d'enquête

Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Les personnes publiques associées ont été consultées par un courrier du Maire du 18 Avril 2016. **Les avis suivants ont été émis :**

Chambre d'Agriculture région Alsace

Avis favorable avec une observation « augmentation de la limitation de hauteur des constructions à 12 m au faitage comme pour l'ensemble des zones UC et UD ».

Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin

La DDT a formulé les remarques suivantes :

- 3 remarques sur la notice de présentation, erreur matérielle sur la dénomination de la zone UD qui doit être remplacé par UC, la superficie de la zone NAc3 et la formulation de l'article UD 10 qui doit être revue.
- 1 remarque sur le plan de zonage, la dénomination de la zone UD devant être complétée par « la zone se situant à gauche de la zone UD c créée ».
- 3 remarques sur le règlement, la numérotation de l'article UC 7 et la numérotation de l'article UC 10 étant à revoir et l'astérisque page 8/11 devant être supprimé.

Organismes consultés n'ayant pas transmis d'avis

- La Direction Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.
- Les Présidents du Conseil régional et Départemental.
- Les Présidents de Mulhouse Agglomération Alsace (M2A) et du Syndicat Mixte du SCOT de la région mulhousienne.
- Les Présidents des Syndicats Intercommunal des eaux de BALDERSHEIM, BATTENHEIM et RUELISHEIM, du Syndicat Intercommunal du bassin potassique et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'agglomération Mulhousienne.
- Le Président du Syndicat mixte de l'III.

Le registre d'enquête publique a été mis à la disposition du public pendant 31 jours du mercredi 11 Mai au vendredi 10 Juin 2016. Ce registre a été ouvert et clos par mes soins le 10 juin 2016. **Aucune observation n'a été transcrite sur le registre d'enquête.**

- ✓ *L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes du point de vue de la réglementation et des possibilités d'expression du public qui a été informé dans les formes prescrites par le Code de l'Environnement,*
- ✓ *Les modifications objet de l'enquête ne dérogent pas aux dispositions résultant des documents en vigueur (SCOT, PPRI, etc.),*
- ✓ *Il a été répondu aux attentes des personnes publiques associées de par la réponse du maître d'ouvrage en référence au procès-verbal de synthèse,*
- ✓ *L'absence d'observations écrites sur le registre d'enquête ne reflète pas un désintéressement du public, les observations verbales de plusieurs personnes rapportées dans le PV de synthèse permettant d'affirmer que les modifications du POS sont acceptables*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants, L.153-41 et R.153-20 et R.153-21

Vu la délibération en date du 27 mai 1999 approuvant le Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté municipal en date du 19 avril 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du POS,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ont conduit à rectifier à la marge le projet de modification du POS,

Considérant que le projet de modification du POS tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la modification n° 3 du POS telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal
- dit que conformément à l'articles R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public en mairie de RUELISHEIM et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du POS, ne seront exécutoires qu'après :
 - ◆ sa réception par le Préfet du Haut-Rhin
 - ◆ l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

POINT 7 : Marché de service transport scolaire : attribution du marché

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que suite à la consultation du 27 juin 2016 15h00 pour le marché de service de transport scolaire « Intra-Muros », et à l'Ouverture des Plis du 27 juin 15h00,

trois offres ont été reçues dans les délais requis. Pour déterminer laquelle de ces trois offres est celle qui est économiquement la plus avantageuse, selon les termes de l'article 53 du Code des marchés publics, il convenait de les soumettre aux critères énoncés dans le Règlement de la Consultation et de les classer par ordre décroissant selon ces critères:

- Prix (pondération 0,70)
- Valeur technique de l'offre (pondération 0,30).

En reprenant les différentes notations et suite à la négociation on obtient le classement suivant :

Candidat		Pièces communes						Pièces écrites propres				Prix 70% (70pts)						VALEUR TECHNIQUE 30% (30pts)		Note/100			
		RC	AE	RIB	DPGF	CCTP	CCAP	Pan	DC1 - Lettre de candidature DC7 ou Attestations URSSAF + Fiscal	KBIS ou équivalent Attestations d'assurances professionnelles	Une année Montant demi-journée (Euros HT)	Une année Montant demi-journée Après négociations (Euros HT)	Une année Montant journée (Euros HT)	Une année Montant journée Après négociations (Euros HT)	3 ans Montant demi-journée (Euros HT)	3 ans Montant demi-journée Après négociations (Euros HT)	3 ans Montant journée (Euros HT)	3 ans Montant journée Après négociations (Euros HT)	Bus jusqu'à 63 places		Aura professionnelle		
1	Car EST	x	x	x	x	x	x	/	x	x	x	x	125.00 €	125.00 €	160.91 €	160.91 €	125.00 €	125.00 €	160.91 €	160.91 €			
	Note													10.23		52.12						30.00	92.35
2	LK-CHOPIN HEITZ	x	x	x	x	x	x	/	/	/	/	/	108.23 €	108.23 €	181.16 €	181.16 €	99.23 €	99.00 €	172.16 €	160.00 €			
	Note													11.82		46.29						25.00	83.11
3	Transdev	/	x	x	x	x	x	x	x	x	x	91.34 €	91.34 €	149.75 €	149.75 €	91.34 €	91.34 €	149.75 €	149.75 €				
	Note													14.00		56.00						20.00	90.00

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux-disante à savoir : l'entreprise CAR EST

Le Conseil Municipal, après débat,

Valide la proposition de Monsieur le Maire,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise, CAR EST

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.

POINT 8 : Tirage au sort du jury d'assises

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, que par courrier préfectoral du 20 mai 2016 les dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2016 sont précisées par circulaire ministérielle du 19 mai 2016.

Corrélativement, les Communes du Haut-Rhin doivent procéder à l'opération publique de tirage au sort d'un nombre triple de celui fixé par arrêté préfectoral du 19 mai 2016, dont les résultats doivent être transmis avant le 15 juillet 2016.

De ce fait Monsieur le Maire indique que pour la Commune de RUELISHEIM il y a lieu de procéder au tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale générale.

Il faut veiller à exclure toute personne qui n'aurait pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (2017) c'est-à-dire toute personne née après le 31.12.1994.

Puis il est procédé au tirage au sort et les personnes retenues sont :

N°	NOM + Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
1	BISCH ép. DIETERICH Jessica Caroline	01/11/1987 à Mulhouse (68)	25, rue du Mal Gallieni RUELISHEIM
2	CROCHEMORE Éric Bernard Serge	20/10/1990 à Elbeuf (76)	5, rue Principale RUELISHEIM
3	HERNANDEZ ép. CERDAN Lydia Astride	04/03/1951 à Mulhouse (68)	6, rue Charles Gounod RUELISHEIM
4	MAST Cédric Bernard	23/09/1983 à Mulhouse (68)	47, Avenue Bruat RUELISHEIM
5	SCHREYECK René Pierre Jacques	11/10/1961 à Mulhouse (68)	8, rue Leclerc RUELISHEIM
6	WROBEL Jérôme	21/10/1985 à Muret (31)	1, rue du Prés. Kennedy RUELISHEIM

POINT 9 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises en application des délégations qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015.

- ▣ Concessions dans les cimetières :
 - 1^{ère} demande de concession (nouveau cimetière) : Rangée R n° 8

- ▣ Ventes et achats immobiliers
 - Habitation sise : Section 33 parcelle 139/51

POINT 10 : Interventions des délégués communautaires.

<i>M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis</i>	Fusion porte du Rhin Sondage sur l'agglo
<i>WI.KI.RU. :</i> - DUSSOURD Francis, - SCHIRCK Damien	Régularisation des comptes avant dissolution
<i>SYNDICAT SAEP du BA.BA.RU :</i> - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	Dernière réunion fixée à 17h en l'absence de Monsieur FAIVRE monsieur GIRARD n'a pu se libérer professionnellement.

SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	./.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - MOST Gérard - FRARE Francis - NISSELE Michaël	./.
SIFOREM : - MONGIN Paulette, - VOGEL Maurice,	./.
SYNDICAT MIXTE DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	./.

POINT 11 : Divers

- AFUL Hinterfeld :

Les statuts de l'AFUL ont été signés. L'arrêté de lotir est en cours d'instruction et devrait être signé la semaine prochaine. La prochaine étape sera de fixer le prix de l'are en tenant compte des frais de viabilisation et de la reprise des trottoirs de la rue du 1er mai

- Point sur le FPIC : fonds de compensation intercommunal

La commune devrait percevoir 45 000€. Monsieur le Maire propose de financer un projet spécifique avec ces fonds. Un projet, au service de notre jeunesse pourrait être financé par ce fonds et avec des subventions : un terrain multisport par exemple

Monsieur PLAISANT souligne le caractère peu sécurisé du site retenu (arrière du Complexe sportif) ; la vidéo protection serait une solution.

Monsieur RAMUNDI propose de relancer la discussion et de peut-être garder ces fonds pour les injecter dans la modernisation et l'entretien du complexe sportif.

Monsieur le Maire note qu'il y a de la demande sur une aire de jeux pour les petits.

Le Conseil Municipal acquiesce.

Monsieur SCHIRCK souligne que le terrain multisport est également une demande et toucherait le jeune public au-delà du milieu associatif : pour preuve le jeune public présent à la fête de la musique.

Monsieur GIRARD rejoint Monsieur SCHIRCK sur ce point.

Madame NICOLSI demande s'il y a possibilité de thésauriser cette somme.

Monsieur le Maire : tout est envisageable.

Messieurs MOST et RAMUNDI souligne que le terrain entre la Cité Sainte-Barbe et la zone artisanale amène déjà beaucoup de nuisances nocturnes.

Monsieur le Maire propose de continuer la réflexion.

- Madame NICOLOSI demande quand aura lieu le « tour » du jury des maisons fleuries

Madame BRUNO : c'est en cours de réflexion, cela se passera probablement en fin de saison.

- *Enquête Publique :*

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique relative à la demande d'exploitation de traitement de déchets de plastiques à Pulversheim par la société DIESOIL R&D s'est terminée le 20 juin 2016 : le conseil municipal n'émet aucune observation.

- Monsieur RAMUNDI signale le mécontentement des riverains de l'abri bus rue de la Chapelle, avertis 3 jours après le démarrage des travaux.
Monsieur le Maire indique que l'équipe municipale a fait amende honorable auprès des riverains pour ce retard dans la communication.
- Monsieur RAMUNDI signale également l'ouverture du magasin KOEHL et souligne la dangerosité du stationnement de la clientèle sur la départementale.
- Monsieur SCHIRCK nous signale que la distribution des Ruel infos ainsi qu'un flyer annonçant le bal des challengers du 17 septembre 2016 est prévue à compter de la semaine prochaine
- Monsieur le Maire signale le départ de Monsieur ZINDY du poste de Directeur de l'école « clef des champs » et annonce l'arrivée de Madame DE MASSOUGNE à ce poste.
- Les travaux de consolidation de la charpente du complexe sont terminés, le tennis rouvrira dès le 4 juillet 2016.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

Aucun Membre du Conseil Municipal n'ayant de question à poser ou de remarque à formuler, Monsieur le Maire remercie, les intervenants, l'auditoire, la presse et les membres du Conseil Municipal.

☞

Levée de la séance: 22h00

☞

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 30 juin 2016

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2016,
2. Refinancement d'emprunt,
3. Projet de restructuration et accessibilité de la Mairie ; choix du maître d'œuvre,
4. Acquisition de terrain,
5. Proposition de financement,
6. Approbation de la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols,
7. Marché de service transport scolaire : attribution du marché,
8. Tirage au sort du jury d'assises,
9. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
10. Interventions des délégués communautaires.
11. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint	A donné procuration à DUSSOURD Francis	
BRUNO Pascale	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
MONGIN Paulette	4 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
MOST Gérard	Conseiller municipal		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale	A donné procuration à KOEGLER Sabine	
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
HORN Patricia	Conseillère municipale	A donné procuration à RAMUNDI Robert	
GIRARD Francis	Conseiller municipal		
NICOLOSI Nathalie	Conseillère municipale		
PLAISANT Charles	Conseiller municipal		
GOLLING Karine	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	A donné procuration à SCHIRCK Damien	
BIHR Camille	Conseillère municipale		
VOGT Clémence	Conseillère municipale	excusée	